

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Fachblatt für schweizerisches Anstaltswesen = Revue suisse des établissements hospitaliers**

Band (Jahr): **12 (1941)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# FACHBLATT FÜR SCHWEIZER. ANSTALTSWESEN

## REVUE SUISSE DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Offizielles Fach-Organ folgender Verbände: - Publication officielle des Associations suivantes:

**SVERHA,** Schweizerischer Verein für Heimerziehung und Anstaltsleitung  
**SHVS,** Schweizerischer Hilfsverband für Schwererziehbare  
**SZB,** Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen  
**VZA,** Vereinigung Zürcherischer Anstaltsvorsteher

**Redaktion:** Emil Gossauer, Regensdorferstr. 115, Zürich 10 - Höngg, Tel. 67584  
Mitarbeiter: SHVS: Dr. P. Moor, Graserweg 713, Meilen; SZB: H. Habicht, Sekretär der Zentralstelle des SZB, St. Leonhardstr. 32, St. Gallen; VZA: G. Fausch, Vorsteher, Pestalozzistiftung Schlieren Techn. Teil: Franz F. Otth, Zürich 8, Enzenbühlstr. 66, Tel. 43442

**Verlag:** Franz F. Otth, Zürich 8, Enzenbühlstrasse 66, Telephon 43442, Postcheckkonto VIII 19593; Mitteilungen betr. Inserate, Abonnements, Anstaltsnachrichten, Neue Projekte, Adressänderungen, sowie alle Zahlungen an den Verlag. Abonnement pro Jahr/par an: Fr. 6.—, Ausland Fr. 10.—

Zürich, Februar 1941 - No. 2 - Laufende No. 108 - 12. Jahrgang - Erscheint monatlich - Revue mensuelle

## Les Soucis d'un directeur d'établissement

Causerie \*) de M. Chamot, Echichens

Voici nombre d'années qu'au début de chaque hiver nous nous retrouvons, à peu près les mêmes pour l'étude de problèmes éducatifs de la plus haute importance. Ces rencontres nous ont permis d'échanger nos idées, d'élargir notre horizon, de nous communiquer réciproquement le résultat de nos expériences. Dans toutes nos discussions, notre grande, notre unique préoccupation a toujours été »l'enfant«, »l'élève«, son éducation, sa préparation à la vie. Cela est bien, cela est normal.

Mais n'est-il pas juste qu'une fois au moins on examine aussi cet autre spécimen de la vie éducative: l'éducateur ou plus précisément le Directeur d'établissement.

Si son cas ne présente pas autant d'intérêt que celui de l'éduqué, si chez lui il y a peut-être moins de troubles pathologiques, moins de tares héréditaires, moins de ces phénomènes qui passionnent les psychologues, j'allais dire les psychiatres, il n'en constitue pas moins un groupe spécial de la société. Il est jugé diversément suivant le point de vue auquel on se place: pour l'enfant, l'élève, il est le »papa«, ou Monsieur le Directeur, ou simplement Monsieur (Mossieu comme on disait autrefois); pour les employés, quand il n'est pas là, il est le »patron«; pour le gros public il est celui qui a une bonne place et pas grand'chose à faire.

Nous allons donc nous approcher de lui et l'examiner quelque peu. Il n'est réellement pas dangereux, sauf dans l'esprit de quelques bambins à qui l'on a dit: »Si tu n'est pas sage, je te mets à l'Asile.«

N'attendez pas que je vous fasse la description du directeur, que je le dissèque moralement devant vous; après avoir cité ses mérites et ses qualités (j'espère qu'il en a), en toute équité je serais

\*) donnée le 21 novembre 1940 à la réunion du Groupe romand en faveur des enfants difficiles.

obligé de parler de ses défauts, or nous connaissons tous les faiblesses de l'humaine nature, aussi, passons.

Mon but n'est pas d'appeler la compassion sur la personne même du directeur, mais de montrer quelques uns des aspects de sa tâche; il sera ainsi possible de redresser quelques erreurs de jugement commises à son égard et peut-être de provoquer une discussion sur un point ou sur un autre.

J'espère bien, en me penchant sur l'activité d'un directeur d'établissement, découvrir autre chose que des ennuis pour justifier le titre précédemment choisi, mais trouvé trop prétentieux: Heurs et malheurs d'un directeur d'établissement.

Une remarque: dans ce qui suit, par directeur il va bien sans dire que j'entends aussi nos aimables compagnes et distinguées collègues, les directrices.

Vous pensez sans doute que je vais vous parler avant tout des soucis de l'heure présente, de plus en plus cuisants, si l'on peut dire, en pensant aux restrictions de combustibles.

Prenez patience, j'y viendrai sur la fin de mon exposé je veux plutôt traiter le sujet de façon aussi générale que possible.

Dans l'ordre chronologique, le premier souci d'un directeur nouvellement nommé est son entrée en fonctions. Laissons de côté le déménagement et autres questions d'ordre matériel, d'importance tout-à-fait secondaire (ce n'est pas l'avis de la maîtresse de maison), mais il est une foule de préoccupations qui l'assaillent concernant sa nouvelle tâche, à laquelle il doit se préparer dans la mesure du possible. En effet, rares sont les directeurs qui ont pu, par un long stage dans une institution, bénéficier d'une sérieuse formation pratique. Dans la plupart des cas c'est l'entrée dans une carrière absolument nouvelle.

L'heureux élu (si tant est que les élus sont